

Les Échos de Bramefarine

n° 55 – octobre 2012 – Bulletin d'informations de la commune de Saint-Maximin

L'Éditorial du maire 2^e réunion publique pour le PLU



Comme nous nous y étions engagés en février dernier, nous vous proposons une deuxième réunion publique d'information et d'échange autour de l'élaboration du PLU.

Ce sera l'occasion de vous présenter, en détail, les conclusions et analyses des résultats de la grande enquête menée en avril auprès des habitants, sur leurs souhaits quant à l'évolution de notre commune. Bien que les décisions ne soient pas encore arrêtées, les principales orientations de notre futur PLU seront également présentées (pour mémoire : PLU : plan local d'urbanisme,

plan qui remplacera l'actuel POS, plan d'occupation des sols).

Tous les habitants (*) de Saint-Maximin sont invités à la

**deuxième réunion publique PLU
vendredi 19 octobre 2012,
à 18 h 45,
salle polyvalente.**

René Pois-Pompée.

(*) Mais aussi les propriétaires de terrains ou bâtiments à Saint-Maximin résidant dans d'autres communes. ■

Motion contre la suppression de 166 emplois à Ascométal (Le Cheylas)

À l'unanimité, le conseil municipal a adopté la motion suivante, le 25 septembre dernier :

La direction d'Ascométal a convoqué un comité central d'entreprise extraordinaire en juillet dernier afin de présenter un plan de restructuration.

Ce plan prévoit la suppression de 307 emplois sur les quatre sites français, dont 166 (sur 285) sur la commune de Le Cheylas. L'entreprise de Le Cheylas, spécialisée dans la production d'aciers à ressort pour l'automobile et les poids lourds, est la plus impactée par ce plan de restructuration qui prévoit l'arrêt du laminoir à plat et du paracheèvement.



Le conseil municipal ne peut admettre cette décision et dénonce la responsabilité du principal actionnaire, le fonds d'investissement américain Apollo Global Management, quant à ses choix stratégiques opérés depuis plusieurs années. Alors même que des disponibilités financières pourraient sauvegarder l'outil de production et les emplois, la direction d'Ascométal consacre ses fonds au versement de dividendes.

Le conseil municipal demande le retrait de ce plan de restructuration et apporte son soutien aux salariés dans leur action pour le maintien des 166 emplois. ■

Une 4^e classe à la rentrée

Avec 83 élèves inscrits, nous avons eu droit à l'ouverture d'une quatrième classe, et à la nomination d'une enseignante : Florence Loridan.



Les effectifs dans chaque classe sont donc allégés, et ainsi les enfants vont pouvoir bénéficier d'un enseignement plus individualisé.

À la suite de l'ouverture de la 4^e classe, la répartition des élèves, à partir du lundi 17 septembre, est la suivante :

- **maternelle petite et moyenne sections** : 21 élèves, avec Hélène Guilbert ;
- **maternelle grande section et CP** : 23 élèves, avec Maëlle Sordoillet et Marianne Clément (le lundi) ;
- **CE1/CE2** : 22 élèves, avec Florence Loridan ;
- **CM1/CM2** : 17 élèves, avec Jean-Pierre Gauthier. ■

Restauration et garderie périscolaire

Restauration scolaire :

Effectif moyen au mois de septembre 2012 : 36 enfants (31 sur l'année scolaire 2011-2012).

Garderie périscolaire :

Si la fréquentation de la garderie est faible le matin, l'équipement reste néanmoins ouvert pour répondre aux besoins de quelques parents qui

travaillent tôt.

Le soir, effectif moyen au mois de septembre : 23 enfants (20 sur l'année scolaire 2011-2012).

Nous avons donc des effectifs, en septembre de cette année, en légère augmentation, par rapport à l'an passé, pour la restauration et pour la garderie du soir. ■

Préau

Chacun se souvient que nous disposions, jusqu'à la rentrée scolaire 2010, d'un préau pour les enfants de l'école. L'annonce officielle, par l'académie, de l'ouverture d'une nouvelle classe (février 2010... même si cette décision a été annulée par la suite !) nous avait fait rechercher une solution d'urgence. La solution la plus rapide et la moins onéreuse consista à réaliser cette classe sous l'ancien préau.

De ce fait, et depuis deux ans déjà, les enfants n'ont plus de préau... Dans le cadre de notre programmation financière pluriannuelle, nous avons donc prévu la réalisation d'un nouveau préau pour la rentrée 2013.

Aujourd'hui, nous déposons le permis de construire. Le futur préau sera une zone couverte (toiture prolongée de l'ancien préau) sur une surface d'environ 130 m² (16 m de long sur 8 m de large).



Sous le préau, il y aura des sanitaires : trois W.-C., dont un accessible aux personnes à mobilité réduite. La façade sur rue sera fermée (cloison en bois pour stopper le vent du nord, et plusieurs fenêtres pour permettre un meilleur éclairage du préau).

Ce nouveau préau a été dessiné par M. Hadjioanou et M^{me} Germain, architectes à Pontcharra. Nous avons demandé qu'il soit conçu de telle

sorte que, si un jour nous devons construire encore une autre salle de classe, celle-ci puisse s'intégrer, sans problème et à moindres frais, sous ce préau, côté salle polyvalente.

Il s'agit donc d'un projet économique et évolutif, qui sera livré le 1^{er} septembre 2013, et dont le montant des travaux sera de 100 000 € HT. (travaux en juillet et août 2013). ■

Taxe de raccordement à l'égout



Communément appelée « taxe de raccordement à l'égout », cette taxe est payée par les propriétaires soumis à

l'obligation de raccordement à l'égout. Officiellement, elle s'appelait jusqu'à présent : participation au raccordement à l'égout (PRE) et, suite à la loi de finance rectificative (loi 2012-354), elle change de nom pour s'appeler désormais : participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

Mais elle change aussi dans son mode d'application. En effet, les collectivités peuvent désormais moduler, selon certains critères, le tarif de cette « participation »... Le conseil municipal a donc décidé, à l'unanimité :

1. de ne pas faire payer cette taxe aux propriétaires de maison existante qui se raccordent, du fait des travaux communaux. Le conseil considère que ces propriétaires ont déjà payé ces travaux à travers leurs impôts locaux et ce, depuis plusieurs années : il n'est donc pas question de les faire payer une seconde fois ;
2. pour les propriétaires de maisons existantes qui agrandissent leur maison, que seule l'extension est considérée comme une construc-

tion neuve, et une participation, raisonnable, est demandée en fonction de la surface créée ,

3. enfin, que pour les constructions neuves, et afin de ne pas pénaliser les familles modestes, le conseil municipal a décidé de faire payer le même montant qu'avant, voire un peu moins cher, pour les maisons courantes (d'une surface inférieure à 100 m²). En revanche, pour ceux qui se feront construire de grandes villas, le montant de la participation sera plus élevé que par le passé.

Ci-dessous, les nouveaux montants (non soumis à la TVA) de « PFAC » votés par le conseil :

- **raccordement de logements existants** : néant.
- **extensions de logements existants** : 15 € par m² de surface de plancher créée ;
- **constructions neuves** :
 - logement < 100 m² habitables : 2 000 €,
 - logement entre 101 et 150 m² : 3 000 €,
 - logement entre 151 et 200 m² : 4 500 €,
 - logement au-dessus de 201 m² : 6 000 € ;
- **logements individuels groupés neufs** :
 - par logement : 4 000 €,
 - par logement pour les logements locatifs publics et pour les logements type « foyers » ou logements pour personnes âgées : 1 000 € ;
- **logements collectifs neufs** : par logement : 4 000 €. ■

Coupes de bois en Isère : réglementation

Les coupes « rases » en forêt soulèvent quelques questions... Or, des réglementations existent. **Il appartient à chaque propriétaire de vérifier, avant toute coupe de bois, si celle-ci est libre de réalisation ou soumise à démarche préalable.**

S'occuper régulièrement de sa forêt (gestion suivie dans le temps) ; anticiper le renouvellement : une régénération naturelle se prépare. Un reboisement coûte cher (3 000 à 4 000 €/ha) et la réussite n'est pas toujours garantie, elle nécessite des entretiens suivis pendant de nombreuses années.

Se regrouper avec ses voisins lors de coupes, pour offrir aux acheteurs de bois un volume attrayant, permet ainsi de réaliser des coupes de jardinage prélevant au maximum 30 % du

volume de la parcelle. Ainsi, tous les huit à dix ans, une coupe peut être envisagée sur les mêmes parcelles, en faisant l'économie d'un reboisement.

La réglementation en la matière (notamment selon la taille des forêts) est



téléchargeable sur le site Internet de la commune (<http://www.stmaximin38.fr>, rubrique « Actualités ») ou consultable en mairie (téléphone : 04 76 97 60 19, adresse mél : mairie@stmaximin38.fr). ■

Le défilé de la fête des Mères, un regard du passé

Tout a commencé en 1984. Charlot Poulet, venant de prendre sa retraite, s'était attaqué à débroussailler un de ses champs. Pour cela, il avait sollicité l'aide de René Vizioz, jeune retraité, lui aussi, depuis 1983. Devant l'importance du tas de broussailles obtenu, Charlot eut l'idée de réactualiser une vieille coutume des années 1950, en envisageant de faire un feu de joie au village. Il fallait pour cela l'accord du maire, monsieur Durieux, qui se montra immédiatement favorable à cette initiative, leur proposant même d'en assurer la publicité. La date et le lieu furent donc choisis : pour le Mardi gras et sur un terrain de la Corva, devant la grange de l'actuel centre aéré. Le transport des branchages ne passa pas inaperçu et Mimi Blanc se joignit aux deux

compères, en amenant lui aussi des déchets provenant de la taille de sa vigne. Le feu de joie fut un succès, les femmes apportèrent victuailles et gâteaux, et les hommes, comme à l'accoutumée, se chargèrent de la boisson...

Au cours de cette soirée festive, Charlot Poulet raconta qu'il venait d'assister à un défilé de chars en Savoie et proposa d'en organiser un au village pour la prochaine fête des Mères. L'idée était séduisante, Charlot fut convaincant, et c'est ainsi qu'une petite équipe se regroupa pour mettre en œuvre ce défilé. On y retrouvait, bien sûr, Charlot et René, mais encore Marcel Gervason et Marcel Roux. Charlot proposa son tracteur et sa remorque, mais il fallait décorer l'ensemble, et, en particulier, y adapter une barrière de protection, à l'aide de grandes perches de six mètres de long. Celles-ci furent coupées dans la forêt du Jeu de Paume, à Pinsot, avec bien sûr l'accord du

propriétaire, et transportées jusqu'aux Bretonnières par un grumier d'Allevard, que Charlot avait sollicité, moyennant, cela va de soi, un petit verre de vin blanc...

La décoration du char se fit à l'aide de branches basses de sapin prélevées dans la forêt, ce qui permettait en même temps de l'entretenir. Thierry Roux, fils de Lucien et neveu de Marcel, devait se charger de la batterie, et René Vizioz, de l'accordéon. La préparation proprement dite du char demanda une journée entière de travail, avec la complicité de Madeleine, épouse de Charlot, qui confectionna des roses en papier crépon, et, le lendemain, jour de la fête des Mères, dès sept heures du matin, le défilé s'ébranlait depuis Les Bretonnières, devant le



café de la m é m é Cazan. Il lui fallut trois heures pour effectuer son périple, en passant par Les Rippelets, Les Bruns, Le Crêt, Varanger, Le Vieux-Saint-Maximin, La Combe, La Corbassière, A v a l l o n , pour s'arrê-

ter, enfin, sur la place de l'église, après quelques arrêts devant chez Marcel Gervason, le hangar de Marcel Mollard à Les Rippelets, chez Roger David-Quillot à Le Vieux-Saint-Maximin, chez Gilbert Dalla-Costa à Le Rochat, et chez Georges Roux à La Combe. La population du village, en général surprise et agréablement réveillée par cette aubade ambulante et nouvelle, se joignit progressivement au défilé, au gré des arrêts. La surprise fut totale sur la place de l'église, où le maire offrit l'apéritif à tout ce monde, ainsi que des roses pour les mamans.

C'est ainsi que débuta le premier défilé de la fête des Mères à Saint-Maximin. Il fut renouvelé chaque année pendant dix-neuf ans, institué

Le défilé de la fête des Mères, un regard du passé

comme coutume villageoise par le nouveau maire, Marie-Louise Spezini. Le site d'arrivée du défilé devint la cour commune à l'école et à la mairie, permettant ainsi au directeur de l'école d'organiser avec les enfants une animation en prélude à l'apéritif festif de la mairie. Quelques modifications eurent lieu au sein de l'équipe animatrice, en fonction des occupations de chacun. Ainsi, le batteur Thierry Roux fut d'abord remplacé par René Vizioz en 1987, puis, l'année suivante, par Roger Vial-Pailler, batteur dans un orchestre à Grenoble. Évelyne Fouillet et Isabelle David-Quillot jouèrent de l'accordéon pendant quelques années. Dans les années 1990, René Buissard, à l'accordéon, et son complice, Tore Bioni, animèrent à leur tour le défilé. Enfin, et pour essayer d'être complet, on peut rappeler que la première année, René Buissard et Salvatore Bioni avaient défilé, eux aussi, à La Combe, sur le tracteur de René.

Charlot Poulet et René Vizioz s'étaient fixé une durée de vingt ans pour ce défilé de la fête des Mères, mais le destin ne leur a permis qu'une durée de... dix-neuf ans. À la mort accidentelle de Charlot Poulet, en février 2003, ressentie comme une sidération dans tout le village, tant cet homme avait montré de volonté à unir et faire vivre la communauté, le défilé, du moins tel qu'il avait été conçu, cessa en 2003. René Vizioz, en particulier, n'y prit plus part, en signe de deuil.

C'était cependant sans compter sur l'importance acquise par cette manifestation devenue coutume. C'était sans compter également sur la

présence constante et volontaire de Marcel Roux : et, pendant une petite dizaine d'années, le défilé de la fête des Mères persista en fonction des bonnes volontés. En 2005, Louis Paquet prit son tracteur, emmenant Tore Bioni et René Buissard à l'accordéon ; en 2008, ce fut Gérard Nardin, petit-fils de Charlot Poulet assurant la conduite du tracteur, sa femme, Christine, organisant avec de nombreuses et nombreux volontaires la décoration de la remorque, alors que les frères Bioni se chargeaient de l'animation musicale. Pendant deux ans, Louis Paquet assura la relève à son tour, et une sono remplaça l'orchestre à la mort de Tore Bioni.

Après une interruption en 2011, Éric Roux a repris le flambeau cette année, aidé à la musique par Guy Dien. C'est aussi un jeune du village, et il nous montre bien par là que la jeunesse n'est pas insensible aux traditions locales, ni même à une certaine nostalgie anticipatrice devant ce qui



risque de se passer, c'est-à-dire l'oubli des coutumes et de ce que l'on pourrait appeler l'esprit « village ». Cette nostalgie, il nous l'a montrée à la manière des jeunes, par son déguisement rétro qui rappelait étrangement ce feuilleton télévisé, non moins rétro, des « Brigades du Tigre ».

Merci, Charlot, tu as été un grand homme de Saint-Maximin... Merci, René, merci, Marcel, merci à Louis et à Gérard, merci à toutes les femmes du village ayant assuré la décoration, et merci, enfin, aux jeunes de prendre la relève...

Jacques Viret, avec la collaboration de René Vizioz, ainsi que de Denise et Louis Paquet ■

Travaux dans la chapelle de la tour d'Avallon

Les travaux de réfection de la tour d'Avallon ont débuté, cet été, sous l'égide de la commission Patrimoine de la commune. Plus précisément, pour l'autel et le fond de la chapelle qui doivent être repeints par Bernard Crochet et Laurence Étienne.



Pour cela, un échafaudage a été mis en place par Patrick Montmayeul et Gérard Tissot, sous la conduite de Gilbert Kiezer. Comme on peut le voir sur les photos, l'échafaudage en lui-même est une véritable œuvre d'art, élaboré à partir de trois échafaudages différents. Il fait sept mètres

de haut, et, après être monté, on peut vous assurer qu'on s'y sent en sécurité, tant sa construction est stable et solide !

Du haut de ce Meccano géant, on peut en plus admirer de près l'intérieur de la rosace, chose impossible en temps ordinaire, et y lire en parti-



culier l'inscription en latin de l'ordre des Chartreux : « *Stat crux volvitur orbis* », ce qui signifie que « Tandis que le monde tourne, la croix reste stable ». ■

Travaux de Répidon

Le programme pluriannuel de travaux coordonnés d'assainissement, d'eau potable et d'enfouissement des réseaux secs se poursuit.



Cette année, c'est le secteur de Répidon qui est concerné.

L'entreprise SMED de Saint-Pierre-d'Allevard a été retenue pour réaliser ces travaux.

Le chantier a débuté le 8 octobre pour une durée d'environ deux mois.

Montants prévus (HT) :

- alimentation électrique : 35 000 € ;
- télécom : 15 000 € ;
- assainissement, eau potable, éclairage public et voirie : 100 000 €.

Soit un total prévisionnel de 150 000 €.

Pendant la durée des travaux, la circulation est interdite sur la voie communale n° 8 de Répidon aux Rojons, depuis la propriété Menichetti jusqu'au croisement de la RD 9B. ■

Columbarium

En France, en 1975, le nombre de crémations était de 2 100, soit 0,4 % des obsèques. En 2006, les crématisés étaient au nombre de 134 500, soit 27 % des obsèques. À Paris, aujourd'hui, on compte déjà plus de 40 % de crémations.



Le centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC) estime qu'en 2030, la crémation aura atteint 50 % des obsèques (même si, en 2012, certaines grandes villes de France ont déjà dépassé ce pourcentage).

Plusieurs facteurs expliquent cette croissance exponentielle :

- le nombre de crématoriums, qui était en France de 7 en 1975, est passé à 120 en 2006 et a encore augmenté depuis (près de 150 aujourd'hui) ;
- l'évolution des mentalités et des croyances,

- ainsi que le processus de recul des religions ;
- les cimetières qui deviennent trop petits ;
- les familles qui sont de plus en plus « éclatées ».

... autant d'éléments qui expliquent cette augmentation particulièrement importante du nombre de personnes qui ont recours à la crémation.



À Saint-Maximin, nous disposons de quelques emplacements pour accueillir des urnes funéraires, mais nous arrivons prochainement à saturation.

C'est pour cela que le conseil municipal a décidé d'anticiper et de mettre en place un nouveau columbarium, évolutif dans le temps quant au nombre d'emplacements possibles. ■

L'ASSM : des activités multiples qui ont du succès



L'association sportive de Saint-Maximin (ASSM) organise depuis de nombreuses années des séances de « yoga », le mercredi, de 10 heures à 11 h 15, et de 19 h 30 à 20 h 45. Elles sont animées par Isabelle Clerc-Bongrand.

Depuis cette récente rentrée, et pour répondre à la demande de plusieurs habitantes de Saint-Maximin, l'ASSM a mis en place un cours de « gymnastique tonique », le jeudi soir, de 19 h 45 à 20 h 45. Ce cours est assuré par Aaron Territorio, coach sportif. Ces activités connaissent un vif succès puisque les cours sont déjà complets ! L'association compte une cinquantaine d'adhérents pour les séances de

yoga et une trentaine de participantes pour le cours de gymnastique.

En outre, l'ASSM participe aux manifestations festives de la commune, comme les Fêtes de la Tour, le Téléthon... Elle organise également différentes animations, comme la soirée Beaujolais, des séances « découverte » Do In, sophrologie.

L'association propose aussi des sorties à thème autour de la nature : écoute du chant des oiseaux, connaissance des plantes sauvages comestibles, randonnées pédestres et avec des raquettes, ainsi que la découverte de sites touristiques.

Enfin, l'ASSM a également été sollicitée pour organiser des soirées culturelles autour du conte, du théâtre ou du chant, afin de susciter des rencontres et de tisser des liens « inter générations »

Présentation détaillée de l'association, contacts, membres du bureau sur www.stmaximin38.fr, rubrique « Associations ». ■

Outils Internet municipaux : information, échanges et transparence

Le site Internet municipal évolue en permanence dans son contenu. Le nombre de visiteurs augmente régulièrement. À ce jour, on dépasse les 4 000 visites par mois, soit plus de 130 visiteurs par jour !

Depuis le début de l'actuel mandat, 233 lettres d'information municipale ont été diffusées par mél aux quelque 300 inscrits (à ce jour).

Vous ne recevez pas encore la *Lettre d'info* de Saint-Maximin ?... Inscrivez-vous gratuitement et simple-

ment (un nom et une adresse mél) dès la page d'accueil du site municipal : www.stmaximin38.fr.

Ces outils d'information, de concertation (avis, enquêtes), d'explication des décisions de vos élus, traduisent, par leur fréquentation, l'intérêt de la population pour une politique de concertation et de transparence des décisions, politique voulue et affirmée par les élus depuis le début du mandat. Votre assiduité nous

engage à poursuivre dans ce sens. ■



1^{re} Fête des voisins, à La Combe

Environ 80 personnes sur 115 ont répondu présent à la « Fête des voisins », organisée le 14 juillet dernier.



Un apéritif a été offert, ce qui a permis à chacun de découvrir des voisins que l'on avait entr'aperçus ou croisés, de tailler « la bavette », et ce, avant de passer à table. Chaque famille avait apporté un plat, des fruits... à partager en toute convivialité. Il y en avait tellement que, le dimanche midi, une partie des voisins a pu se remettre à table !

Nous nous sommes quittés très tard dans la nuit, ou tôt le matin, après une soirée dansante.

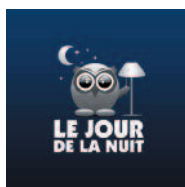
Nous remercions, tout particulièrement, Éric et Christelle Roux, pour le prêt de leur grange et leur générosité.

En partant, nous nous sommes donné rendez-vous à l'année prochaine. Encore merci d'avoir répondu présent, et faisons tout pour que cette fête perdure ! ■



Le jour de la nuit : 13 octobre, à partir de 21 heures

La commission Patrimoine de la commune vous propose une balade nocturne et une soirée astronomie avec extinction des feux du village médiéval d'Avallon et de sa tour.



Pour petits et grands, regroupement au marais d'Avallon pour la montée à pied jusqu'à la tour d'Avallon à travers le hameau, observation des étoiles et boisson chaude. Se munir de lampe et de pull. ■

État civil

Mariages : 30 juin, Édouard Deutsch & Julie Roelandt ; 8 septembre, Jérôme Gonthier & Sandra David ; 8 septembre, Grégory Menichetti & Véronique Davallet.

Seuls sont publiés les avis de naissance et de mariage ayant reçu un accord des familles pour leur communication.

Naissance : 18 août, Elona Chaussard.

Décès : 19 juillet, Ersilia Creton ; 23 septembre, Michel Denolly-Vizioz ; 10 octobre, Renée Blanc-Coquand. ■